

« *Au courant d'AIRE* »

Bulletin de l'Association intercommunale des riverains de l' EYGOUTIER et ses affluents

44, bd E.V.Pont 83130 La Garde ☎ 0494274897 Mail : A.I.R.E @ free.fr Site : <http://eygoutier.free.fr>

Mars 2009

« *la riviero deis amourié* »

n° 18

Assemblée Générale 2009

Le conseil d'administration vous invite à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra :

**vendredi 20 mars à partir de 18 heures , à la GARDE , maison communale Gérard Philipe ,
salle 115**

L'ordre du jour sera le suivant:

- Rapports sur l'exercice 2008
- Élections au CA
- État d'avancement des dossiers d'Aménagements du Bassin de l'Eygoutier
- Informations diverses

Nous comptons beaucoup sur votre présence.

Si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée vous pourrez donner une procuration à un membre de l'association .

DES CHANGEMENTS POUR LA DIFFUSION DU BULLETIN

La distribution de notre bulletin au porte à porte est chaque fois un peu plus difficile à cause de la diminution du nombre des volontaires ou leurs indisponibilités .Il s'agit d'un travail d'autant plus fastidieux qu'il est rarement possible d'avoir des contacts personnels au cours de la distribution . Jusqu'à maintenant nous distribuions le bulletin aux adhérents et , à concurrence de 700 exemplaires , à des non adhérents (sans pour autant recueillir plus d'adhésions , hélas).

De plus , lors de la dernière édition , un certain nombre de bulletins n'a pas été distribué , ce qui pourrait expliquer l'extrêmement faible participation à la dernière assemblée générale .

En conséquence , le Conseil d'Administration a décidé de limiter la distribution du prochain « Au courant d'AIRE » aux seuls adhérents .

Les personnes qui dans ces conditions ne recevront plus le bulletin , pourront de toutes façons le trouver sur notre site ... si elles choisissent de ne pas adhérer (ou adhérer de nouveau) à l'association .

Cette nécessité de changement nous amène par ailleurs à réfléchir à d'autres formules : édition d'un lettre , périodique ou occasionnelle , édition plus volumineuse , envois de mails , distribution ciblée , etc.

En attendant , nous nous sommes déjà remis en quête des adresses e-mails du maximum de nos adhérents et sympathisants pour compléter le réseau déjà existant .

AIRE est membre de la fédération M.A.R.T :

Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et le Littoral Varois

10,cité Montety 83000 Toulon
mail : radedetoulon@mageos.com

Tél.: 0494410698 (JE) 0494947681(JG)
site : <http://federation.MART.free.fr>

A.I.R.E & SIAHE , SIAHE & A.I.R.E , A.I.R.E & SIAHE , SIAHE &

QUELQUES DATES

15 février 2008 : dernière réunion de travail avec la commission technique ; présentation par la société SCE des 6 scénarios graduels pour éviter les inondations de Toulon et simulation financière ; réflexion sur un réseau d'alerte ; nécessité d'un PPR pour le St Joseph ; utilité d'inclure dans les PLU une règle tenant compte des risques nouvellement apparus ...

16 mars 2008 : élections municipales.

21 avril 2008 : réunion plénière du SIAHE ; élection de la Présidente , Madame Catherine Durand , et des 5 vice-présidents ; vote du budget primitif ; rappel des 3 dossiers principaux : second tunnel de la Clue , stratégie pour Toulon , DIG (déclaration d'intérêt général) pour l'entretien de sécurité de l'Eygoutier

30 mai 2008 : réunion du syndicat , des services extérieurs et des associations ; rappel par SCE des risques d'inondations encourus par Toulon , et présentation du projet de schéma directeur d'aménagements : les 6 scénarios et ébauche de bilan coûts/efficacité . Les élus recevront tous les éléments pour choisir un des scénarios .

5 septembre 2008 : lettre de l'AIRE posant au SIAHE les 3 questions d'actualité qui nous paraissent essentielles :

- 1) le syndicat a-t-il commencé à choisir un des 6 scénarios pour Toulon ?
- 2) les procédures pour l'ouverture de la DUP pour le tunnel ont-elles avancé , depuis avril ?
- 3) quel est le point des réflexions du syndicat sur sa propre évolution (vers un syndicat mixte ou un EPTB , établissement public de bassin) ?

16 septembre 2008 : en présence du même public qu'en mai , présentation par Dominique Volot , de Daragon-Sogreah , de l'historique du projet « second tunnel » , du projet lui-même , de son financement , et des étapes restantes .

7 novembre 2008 : rencontre du Président de l'AIRE avec Madame Durand et les techniciens du Syndicat : points principaux abordés : la Crau , le Réganas , l'évolution du syndicat , l'enquête loi sur l'eau et la DUP (tunnel) , le St Joseph (pollution) , le relevé cadastral des riverains , la police de l'eau et le problème de la redescende du batardeau après une crue.

AMORCES DE RÉPONSES

- Scénarios Toulon : pas encore de début de choix .
- Tunnel , pour la DUP (déclaration d'utilité publique) , il y a à franchir le cap de l'enquête « loi sur l'eau » , longue et coûteuse (~150 k€)
- Réganas : rien de nouveau ; nous insistons pour qu'on demande une DIG pour réparer les digues.
- Bassin de Castorama : rien de nouveau (affaire interne à la mairie de la Garde , qui serait en voie de solution) ; on a pu constater néanmoins que le bassin se vide exagérément vite.
- Pollution du St Joseph : saisir le Service d'hygiène de la ville de Toulon.
- Cadastre des riverains : en cours de mise à jour .
- Batardeau de la Clue : nous demandons qu'il soit modifié pour qu'il redescende lentement , par son poids , dès qu'il arrive en position haute (et qu'il n'y a plus de signal pour le relever) ; et qu'en attendant il y ait plus d'attention pour qu'il soit refermé systématiquement , après orages . Nous estimons que cet investissement sera amorti bien avant la réalisation du second tunnel !
- Évolution du syndicat : on sait que des réflexions sont déjà en cours ; mais rien de précis . Deux facteurs peuvent être favorables : l'assainissement devient une des « compétences » de TPM ; la Crau va devenir la 12^{ème} commune de TPM , (et la 7^{ème} sur 9 du SIAHE).

Il est très net que l'attente des élections puis le renouvellement du syndicat , ont provoqué une discontinuité et donc une période de retard ; comme le phénomène a lieu dans un contexte de changements politiques et administratifs , l'attente est encore accentuée par l'apparition de la crise et s'y ajoute donc l'incertitude quant aux palliatifs qui seront choisis : restrictions ou au contraire **politique de « grands travaux »** ?

Quoi qu'il en soit , nous souhaitons vivement que reprenne le cycle des relations de travail assidu que nous avons eues avec le SIAHE ces dix dernières années .

DES LETTRES

Communément, nous profitons des nominations ou élections des principaux responsables pour adresser aux nouveaux arrivés un court exposé des objectifs de notre association, et des questions en cours.

Ainsi avons-nous fait après la nomination du nouveau Préfet du Var, Monsieur Jacques Lainé; c'était une manière de bienvenue, car nous nous savons que les risques d'inondations et d'insalubrité due aux pollutions des cours d'eau n'ont aucun secret pour la Préfecture et les Services de l'État, d'autant moins que nous avons des contacts fréquents et positifs avec ces derniers (notamment la DDEA, direction départementale de l'équipement, de l'agriculture et des forêts, qui assume la

MISE, mission inter-services de l'eau et qui a désormais la charge de la Police de l'eau, à la place de la DDE). Occasionnellement nous avons aussi des relations avec des services plus spécialisés.

Ainsi avons-nous fait aussi pour la nomination d'Hubert Falco au Secrétariat d'état à l'Aménagement du Territoire, cette nouvelle fonction nous paraissant hautement propice au développement des aménagements hydrauliques de l'Eygoutier. Bien que nous ayons déjà reçu naguère une réponse du Maire de Toulon sur ces sujets, nous aurions apprécié d'apprendre que les services du Ministère étaient saisis, au plus haut niveau; nous ne doutons pas qu'ils le soient, d'ailleurs. **Aujourd'hui, en pleine crise économique, alors qu'il a été décidé de recourir à une relance par l'investissement, voire par des investissements non productifs (« grands travaux »), la présence à cette fonction du Président de notre communauté d'agglomérations est une opportunité unique.**

Ainsi avons-nous fait enfin, quelques temps après l'élection à la présidence du SIAHE de Madame Catherine Durand et lui avons posé par écrit les trois questions qui nous paraissent actuellement fondamentales et que nous rappelons ci dessous :

- 1) le syndicat a-t-il commencé à choisir un des 6 scénarios d'aménagements pour limiter les inondations de Toulon ?
- 2) les procédures pour l'ouverture de la DUP pour le tunnel ont-elles avancé depuis avril ?
- 3) quel est le point des réflexions du syndicat sur sa propre évolution ?

Nous avons pensé qu'il fallait poser ces questions par écrit, sans attendre toutefois de réponses immédiates, bien évidemment. Nous avons déjà reçu quelques réponses partielles.

PR

Philippe Roederer
Président de l'A.I.R.E

La Garde, le 30 juillet 2007

Monsieur Jacques Lainé
Préfet du Var
Boulevard du 112^e Régiment d'Infanterie
83070 Toulon cedex

Monsieur le Préfet,

A l'occasion de votre arrivée à la préfecture du Var, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le bassin versant de la rivière « Eygoutier », de 70 km² de surface, à l'est de l'agglomération toulonnaise.

Ce bassin présente deux risques :
- celui des inondations, qui ira en croissant à cause de l'urbanisation et de l'augmentation des surfaces imperméabilisées. Le SIAHE (syndicat intercommunal pour les aménagements hydrauliques de l'Eygoutier et ses affluents) a pour mission de faire effectuer études et travaux pour prévenir ces inondations et limiter leurs effets. Mais ses statuts ne lui permettent pas d'avoir d'autres actions : sauf erreur, il est un des rares syndicats de rivière de France à ne pas avoir de fonctions de gestion ; de plus sa situation est anachronique du fait des nouveautés qui sont apparues depuis sa création en 1977 (TPM, contrat de baie, loi sur l'eau, SCOT...). Nous sommes très attachés à ce que les statuts et moyens d'action de ce syndicat soient modifiés rapidement pour qu'il puisse enfin faire aboutir les projets en cours - ainsi que l'a d'ailleurs suggéré votre prédécesseur P-E Bischoff en 2003 - et gérer efficacement les cours d'eau de ce bassin versant. Nous souhaitons vivement que les élections de 2008 soient l'opportunité de ce changement.
- le second risque est celui de l'insalubrité qui provient, d'une part, des rejets délictueux de solides et de liquides polluants dans les cours d'eau, lesquels compromettent la salubrité des plages du Mourillon, ainsi qu'en été, celle des endroits où il ne reste plus que des marigots d'eau croupie ; en la matière, les moyens de la Police de l'eau sont trop limités et les procédures trop longues pour être efficaces. D'autre part, des communications ininterrompues entre réseau pluvial et réseau d'assainissement qui font que les égouts débordent lors des fortes pluies provoquant des sinistres récurrents dans certains quartiers.

Pour compléter ce résumé des préoccupations de notre association, je me permets de joindre à cette lettre, les principales correspondances que nous avons adressées à vos prédécesseurs.

Je me tiens à votre disposition et vous prie, Monsieur le Préfet, de trouver ici l'expression de ma respectueuse considération.



A. I. R. E

Association Intercommunale des Riverains de L'EYGOUTIER et ses affluents
44, bd E. V. Port - 83130 LA GARDE Tél. 04 94 27 48 97 Mail : A.I.R.E@free.fr
Site : <http://eygoutier.free.fr>
« la rivière deis amoué »

La Garde, le 26 mai 2008

Monsieur Hubert Falco
Secrétaire d'état à l'Aménagement du Territoire
246, boulevard Saint-Germain
75001 PARIS

Monsieur le Ministre,

Votre nouvelle accession aux responsabilités gouvernementales m'amène à appeler votre attention sur la question des inondations de la Garde et de Toulon par l'Eygoutier. Il y a juste 30 ans, le Plan de la Garde et Sainte Marguerite étaient sous 1 à 2 mètres d'eau. Plus tard les quartiers de la Barentine, la Rode et l'Aguillon ont été, aussi, sérieusement inondés.

En 1993 le Syndicat de l'Eygoutier avait établi un projet très complet d'aménagements du cours d'eau et de son bassin versant, avec pour objectif une protection « décennale ». Il était prévu :
- un nouveau tunnel-exutoire de crues vers la mer au lieu dit « la Clue » au Pradet, doublant le tunnel existant datant de 1892 et insuffisant.

- un aménagement pour « inverser » le cours des deux kilomètres suivants pour limiter le débit vers Toulon.
- une augmentation du débit du tunnel-exutoire de Larnage.
- prise d'ouvrages de retenue.
- la réduction du champ d'inondation de la plaine de la Garde
- la réaffectation de nombreux ruisseaux
- des aménagements paysagers.

Ce projet avait été jugé prohibitif.

Fondée en 1998, notre association a œuvré pour que le Syndicat reprenne et actualise le dossier pour tenir compte de l'augmentation de l'urbanisation du bassin versant, du changement des conditions météorologiques, de l'évolution des normes environnementales et enfin des limitations financières. La priorité a alors été donnée au perçement du second tunnel et à une étude sur la protection de Toulon aux inondations.

Il y a donc treize ans qu'on attend une solution.

Il y a quinze ans que les bases de cette solution sont déterminées. Il y a dix ans, qu'aux côtés du Syndicat de l'Eygoutier, nous travaillons pour faire avancer, au moins, le dossier du second tunnel.

Aujourd'hui ce dossier est à quelques mois de la Déclaration d'utilité publique. Il y a un incontestablement des ralentissements dus à multiplicité des réglementations et à leur application rigoureuse mais nous ne pouvons pas croire qu'avec une volonté affirmée des collectivités locales et des services de l'État on ne puisse rapidement faire aboutir le projet.

Tout ceci est du domaine de l'aménagement du territoire, et d'un territoire auquel nous savons que vous êtes personnellement très attaché. Nous fondons donc tous nos espoirs sur la volonté que vous auriez certainement de faire avancer ce dossier et réaliser ces aménagements. Nous serions heureux de vous voir inaugurer ce second tunnel et peut-être aussi, l'ouvrage d'« inversion », avant la fin du mandat.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de ma haute considération.



A.I.R.E
Association Intercommunale des Riverains de L'EYGOUTIER et ses affluents
44, bd E. V. Port - 83130 LA GARDE Tél. 04 94 27 48 97 Mail : A.I.R.E@free.fr
Site : <http://eygoutier.free.fr> N° Siret : 439 066 200 00023 APE 913 E CCP : 1562375 Y Marseille
« la rivière deis amoué »

Philippe Roederer
Président de l'A.I.R.E

La Garde, le 5 septembre 2008

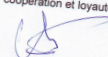
Madame Catherine Durand
Présidente du SIAHE
Maire de la Garde
83130 la GARDE

Madame la Présidente,

Les activités reprenant après la période d'installation du syndicat renouvelé à la suite des élections municipales de mars 2008 et l'été, nous avons trois questions de fond dont les réponses nous importent particulièrement.

- 1) Le bureau d'études SRC a présenté le 15 février 2008 les 6 scénarios graduels d'aménagements à effectuer pour limiter les inondations de Toulon et un certain nombre de recommandations. A votre initiative, SRC a réévalué sa prestation, le 30 mai, en l'améliorant. Nous aimerions savoir si depuis cette date le SIAHE a déjà en perspective un choix parmi ces scénarios. (Rappelons que pour ces études l'appel d'offre date de fin 2006)
- 2) Depuis début 2007, il est annoncé que la DUP pour le second tunnel-exutoire de crues de l'Eygoutier (DUP d'Etat de préférence à une DUP locale) devra aboutir fin 2008. Les procédures nécessaires ont-elles avancé depuis avril pour qu'on tienne ce délai ?
- 3) Lors de la réunion du Comité syndical du SIAHE du 26 juin 2008, les membres ont convenu de reporter leur réflexion sur l'avenir du syndicat au-delà des élections municipales. En effet, dès 2003, le Préfet avait jugé que les statuts du SIAHE ne lui donnaient pas les moyens de bien mener à terme le projet « 93 » même révisé ; point de vue que nous défendons de notre côté vigoureusement, appuyés par le MART. Parallèlement, ces statuts ne tiennent pas compte des créations de TPM, du SCOT, de la communauté du Gapeau et autres évolutions territoriales. De plus, en tant qu'association de riverains, nous estimons que le SIAHE devrait avoir un rôle de gestion, sachant qu'il est un des seuls syndicats de rivière de France à n'en avoir aucun. Plus de deux ans ont passé. Nous souhaiterions savoir si depuis, le SIAHE a commencé à réfléchir comment devenir un syndicat « mixte », aux pouvoirs et moyens étendus aux nécessités indispensables.

Nous sommes conscients, Madame la Présidente, d'avoir peut-être quelques exigences un peu difficiles mais vous assurons de notre entière coopération et loyauté.



L'ESTAGNOL « DÉBLAYÉ »



Rappelons que par arrêtés préfectoraux les sociétés qui avaient remblayé le marais ont été obligées de remettre les lieux en l'état d'origine .Elles se sont exécutées mais n'ont été déblayées que les surfaces qui ont été prescrites et on se demande pourquoi ces surfaces sont loin de correspondre à la situation initiale ; de plus il faut attendre que le terrain sèche pour en-

lever encore une couche de 20 à 40 cm de gravats . Par ailleurs l'énorme tas de terre érigée en forme de barre subsistera certainement .

Le résultat est lamentable;d'abord parce que le « massacre » des arbres est irréversible ; ensuite parce qu'il n'y a plus aucun des aspects naturels d'un étang dans ce qui a été rendu à l'eau ; enfin la partie indemne de tous ces avatars ,en bordure du chemins de la Garde à Hyères , n'est qu'une brousse -dépotoir ,à se demander pourquoi et pour qui on se donne tant de mal pour défendre ce site !



La requête contre le PLU de la Crau auprès du Tribunal Administratif ,à laquelle l'AIRE s'est associée, suit son cours .Il est question que la Mairie de la Crau révisé son PLU.



L'**AIRE** participant aux travaux des Conseils de SECTEURS de la ville de Toulon , nous sommes répartis dans les secteurs de Toulon - est , pour ce qui concerne nos cours d'eau : Solange Rivas au secteur 10: Eygoutier , Philippe Roederer au secteur 8 : Sainte-Musse et Saint Joseph .
Ainsi qu'au titre de leur CIL:
Benjamin Nouri (10, la Barentine-la Palasse) ,Laurent Bouyer (10, Collet de Gipon-Pont du Suvé) , Yvan Cuenca (6 , la Rode) ,Jean Ecochard (9, Mourillon) .

ASSOCIATION DE DEFENSE DU PLAN DE LA GARDE

Association Agréée en Environnement

1624, chemin d'Astouret
83130 LA GARDE

Tel : 06.86.33.31.56 C.G.
Tel : 04.94.21.71.75 H.M.
e-mail : a.d.p.l.g @laposte.net
Boîte aux lettres mairie : Case 57
N° SIRET : 439 329 210 00017

Nous avons tenu notre assemblée générale le 6 février. Nous travaillons sur le Plan et nous intéressons à ce qui se passe en amont pour les ruisseaux comme la Planquette, le Réganas, la Règue qui se jettent dans l'Eygoutier. En effet les constructions qui ne cessent de s'étendre accentuent les risques de pollution et d'inondations.

Le Plan est en zone rouge, inondable et aussi classé ZNIEFF. Comme nous sommes agréés « Environnement » pour la commune, nous sommes attentifs à la sauvegarde de l'environnement et nous défendons les intérêts des propriétaires et habitants du Plan.

Nous sommes adhérents à l'AIRE (un administrateur au CA), au MART, au « Collectif des terres fertiles » et à « Vie de l'eau » car c'est notre intérêt d'œuvrer ensemble pour les mêmes objectifs. Nous participons à de nombreuses réunions de commissions locales, départementales.

Notre principal souci concerne les inondations, aussi la construction du second tunnel exutoire du Pont de la Clue est pour nous une priorité. Le coût n'en est pas aussi excessif qu'on veut nous le faire croire : entre 15 et 17 millions d'€, alors que pour Toulon (curage de l'Eygoutier, créations de bassins de rétention) on a dépensé 22 millions d'€ depuis 2001. Bien sûr, ces dépenses sont nécessaires car les inondations vont devenir de plus en plus dramatiques. Nous sommes attentifs à tout ce qui aggrave les inondations : d'où nos actions contre les remblaiements illicites et pour la reconstruction des berges et digues.

Nous sommes aussi attachés à la création du « Parc Nature » qui va concerner d'abord 118 hectares puis 132, à la Garde et au Pradet ; nous participons au comité de pilotage et aux réunions sur le terrain.

Pour la protection du Plan, nous menons une action (pétition de plus de 200 signatures) pour exiger du Préfet la création d'aires d'accueil pour les gens du voyage, et des mesures de police pour empêcher qu'ils installent leurs centaines de caravanes dans le Plan ; la municipalité agit dans le même sens.

Nous travaillons avec 8 autres associations pour la sauvegarde de l'Estagnol, zone ZNIEFF, à la Crau, aux sources de l'Eygoutier.

Nous avons demandé au SCOTT de prévoir la création d'un véritable coulee verte tout au long de l'Eygoutier, de l'Estagnol jusqu'au tunnel de Lamalgue.

Nous devons aussi agir contre les risques d'incendies (il y en a eu un gros en août 2007) ; beaucoup de champs restent en friche et la SNCF n'entretenant pas les talus des voies ferrées dans le Plan, se contentant d'un traitement chimique au printemps. Nous demandons d'une part que l'arrêté municipal enjoignant aux propriétaires privés et publics d'entretenir leurs terrains soit appliqué, d'autre part que la SNCF soit contrainte de la même manière, ce qui nécessite la modification d'un arrêté préfectoral.

En 2009, nous continuerons à agir dans le même esprit et pour les mêmes causes, le repos n'est pas pour demain

Christiane Grandchamp
Présidente de l'ADPLG

NOUVELLES DU PROJET DE FILM

Après un certain nombre de péripéties qui nous avaient conduit à renoncer à notre projet, nous avons trouvé, in extremis, trois jeunes « cinéastes », constitués en Société, qui vont incessamment commencer le tournage de ce film d'une dizaine de minutes sur le bassin versant de l'Eygoutier, dont on parle depuis plusieurs années, et qui sera diffusé par CD, particulièrement aux collectivités locales et scolaires. Rappelons que l'AIRE est maître d'ouvrage, conjointement avec le MART et la Fédération des CIL de l'est Toulonnais. Nous demandons aux riverains des rivières de bien vouloir les laisser accéder à celles-ci, à l'intérieur de leurs propriétés.

PR

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS DE CHAQUE COMMUNE AU SIAHE

La Garde (36.5%)	Mme Yvonne CHABOT * ^{VP}	Mme Ginette OGNA	Mme Anne-Véfa VITEL
Toulon (32%)	M. Rémy BOUR * ^{VP}	M. Guy LE BERRE *	Mme Hélène AUDIBERT*
Le Pradet (11%)	Mme Jennifer DELI ^{VP}	Mme Christine MORICE	M. Michel MEYER
La Valette (9.5%)	Mme Any LAISSAC ^{VP}	M. Michel ESCUDERO *	M.Henri-Jean ANTOINE *
La Crau (6%)	Mme Catherine DURAND ^{PRESIDENTE}	M. Raymond CORPORANDY*	M.Paul BRUNETTO
La Farlède (2%)	M. René MONGE * ^{VP}	M. Jean SACCOCCIO	M. Jacques ASTIER
Carqueiranne (1.5%)	Mme Brigitte GENSOLEN	M. Guy BEAUJARDIN	M. Georges DOMINO
Solliès-Ville (1%)	M. Christian REGAZZONI*	M. Michel NOIROT *	Mme Yvonne ANDREOTTI
Hyères (0.5%)	M. Elie DI RUSSO	Mme Annette GAYMARD	Mme Marie-Christine MESLET

Chacune des neuf villes a deux délégués titulaires et un délégué suppléant et deux voix lors des votes, indépendamment de leur pourcentage de contribution financière .

« VP » indique les cinq vice-présidents qui sont les premiers délégués titulaires des cinq premières villes classées par leur contribution.

Les noms marqués d'un « * » sont ceux des délégués qui étaient déjà membres du Syndicat lors du mandat précédent .

36.5%32%11%9.5%6%2%1.5%1%0.5%36.5%32%11%9.5%6%2%1.5%1%0.5%36.5%32%11%9.5%6%2%1.5%1%0.5%36.5%32%11%9.5%6%2%1.5%1%0.5%36.5

Les bassins de rétention « aval » de Sainte - Musse :

ils ont encore à faire leurs preuves

Il reste 20% d'aménagements et mises au point à faire pour qu'ils soient terminés et efficaces et il faut encore élargir le passage du ruisseau sous la voie ferrée ,a dit M.Y.Chênevard (octobre 2008) , après que les habitants du quartier aient été encore été inondés lors des grandes pluies de l'automne.

Nous avons constaté que ces bassins sont techniquement très évolués et on peut se demander si leur entretien ,leurs nettoyages et leur gestion ne vont pas être excessivement difficiles et coûteux (aux frais du SIAHE). Nous critiquons vivement l'absence de tout bac de décantation pour ces bassins et l'insuffisance du seul bac de décantation des bassins amont , mal entretenu de surcroît : rien n'empêche donc les hydrocarbures d'être entraînés par les eaux .

Remarquons que les sommes engagées ,5 millions d'euros, correspondent à presque le tiers du coût prévu pour le second tunnel exutoire de la Clue ,qui reste la priorité absolue .

Mais c'est quand même une très belle et utile réalisation à mettre à l'actif de la ville de Toulon .

✂-----

COTISATION ANNUELLE

5 €

2008 ☐

2009 ☐

nom :

adresse :



:

mail :

Chèque ☐ Espèces ☐ , au trésorier Guy Grossemy, impasse San José, la Garde, ou au Siège Virement au CCP 1562375 Y Marseille ☐

ET POURQUOI PAS UN CONTRAT DE RIVIERE POUR L'EYGOUTIER ?

Nous remercions nos amis de l'Amicale de la Reppe de nous avoir permis d'utiliser une partie de la présentation de leur projet et conseillé de les suivre dans la voie qu'ils ont tracée dès 2007. Nos rivières sont très différentes mais ont entre autres en commun de mesurer 15 km, d'inonder leurs riverains (chacune a eu sa crue centennale : la Reppe en 1973 ,hélas avec 3 morts), de présenter les même difficultés d'entretien et ...d'avoir un syndicat intercommunal

Par arrêté du 23 août 2007 , le Préfet a ordonné une enquête publique « sur les travaux d'aménagement de la Reppe,nécessitant une déclaration d'intérêt général (DIG)et une autorisation au titre du code de l'environnement » qui s'est déroulée du 18 septembre au 19 octobre.

Un contrat de rivière c'est quoi ?

- C'est un engagement moral et une volonté partagée de tous les acteurs concernés par le cours d'eau. Il aboutit sur un accord moral et financier qui prend en compte les préconisations de la loi sur l'eau et le SDAGE.
- Objectifs à 10 ans : réhabiliter la Reppe et la qualité de l'eau, assurer la sécurité des personnes, permettre un développement cohérent des projets et aménagement au sein d'une gestion collective du cours d'eau et du patrimoine naturel.
- Une procédure spécifique existe, elle fait ses preuves sur de nombreux contrats.

A qui appartiennent le lit de la rivière

- De ses sources à la mer, la Reppe est "non domaniale" (schéma) : le lit et les berges appartiennent aux propriétaires* des terrains riverains.
- Les eaux des cours d'eau domaniaux sont "inappropriables" !

A qui incombe l'entretien du lit de la rivière et ses berges ?

- De sa source à la mer, l'entretien du cours d'eau (curage du lit, élagage des berges, écoulement des eaux ...) incombe aux propriétaires* riverains.

Pourquoi ne pas laisser les communes qui ont des problèmes avec la Reppe se débrouiller toute seules ?

- La rivière ignore les découpages communaux et réclame une solution d'ensemble !
- Le contrat de rivière intègre, dans ses choix d'aménagement, les conséquences et risques d'incompatibilité entre travaux, pour ne retenir que les solutions durables.

Pourquoi ne pas laisser les communes qui ont des problèmes avec la Reppe se débrouiller toute seules ?

- Les travaux des uns contrarient ceux des autres !
Les aménagements réalisés en bas se "payent" en haut et inversement.
- Le contrat de rivière permet aux communes d'agir de façon concertée et cohérente, et d'obtenir des subventions complémentaires.

Pourquoi ne pas laisser les communes qui ont des problèmes avec la Reppe se débrouiller toute seules ?

La Reppe a toujours été là et elle le sera encore demain. Pourquoi intervenir maintenant ?

Dans le contexte économique actuel, peut-être y a t'il d'autres urgences à financer ?

Dans le contexte économique actuel, peut-être y a t'il d'autres urgences à financer ?

Qui est responsable en cas de dégâts ou d'incidents ?

(inondation, écoulement de berge, accident ...)

Alors ? S'engager comme partenaire de la Reppe

- Quand il y a danger pour la sécurité des personnes et des biens, parce que l'homme a tellement canalisé le cours d'eau qu'il la rendue de plus en plus dangereuse en cas de crue, est-il possible d'attendre ?
- Le contrat de rivière engage des aménagements cohérents entre eux, capables de maîtriser la quasi-totalité des dysfonctionnements.
- Quand il y a menace sur les risques d'inondation et les nappes phréatiques qui dépendent de la Reppe.
- Le contrat de rivière intègre apporte une solution d'ensemble durable à ce problème majeur .
- Il existe un point de non-retour écologique à ne pas atteindre, pour ne pas rendre tout à fait impossible le sauvetage de la Reppe.
- Le contrat de rivière aura besoin de 10 ans pour redonner vie à la Reppe, une urgence écologique et économique !
- Il existe un point de non-retour écologique à ne pas atteindre, pour ne pas rendre tout à fait impossible le sauvetage de la Reppe.
- Le contrat de rivière aide les communes à obtenir des subventions complémentaires sur leurs dossiers.
- Ni l'Etat, ni les collectivités territoriales n'ont obligation d'assurer la protection des propriétés riveraines contre l'action naturelle des eaux, qu'il s'agisse de cours d'eau domaniaux ou non domaniaux. Cependant, leur responsabilité peut être engagée lorsque les dommages subis sont provoqués ou aggravés par leurs travaux.
- Le contrat de rivière ne peut naître qu'avec la volonté des communes d'Evenos, Ollioules, Six-Fours, Sanary et Bandol à travers son syndicat intercommunal.
- La société civile à travers ses associations souhaite y collaborer.

Nous renvoyons nos lecteurs au site <http://www.aquabaie.com> de l'Amicale de la Reppe pour toutes informations sur l'enquête et à celui de l'Agence de l'eau <http://www.eaurmc.fr/> pour plus amples informations sur les principes

[Où en est ,aujourd'hui ,ce projet ?

Les conclusions du commissaire enquêteur sont très favorables ; de nombreux avis du public sont très intéressants et encourageants .Mais les observateurs locaux sont dans une grande incertitude quant aux décisions politiques et l'évolution du syndicat qui n'apparaît pas très favorable au projet . Nous n'en savons pas plus et quoi qu'il en soit ,nous sommes hors de notre domaine .]